SAINT QUENTIN EN YVELINES

Terre d'innovations

2022

RAPPORT ANNUEL DÉCHETS

Rapport établi conformément à l'article 2224-17-1 du CGCT et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015

SQY.FR/DECHETS

AVANT-PROPOS

L'année 2022 a été marquée par l'inflation qui a touché chacun d'entre nous. Le Service Public de Gestion des Déchets ne fait pas exception. L'augmentation du prix des carburants a impacté, entre autre, les dépenses liées à la collecte des déchets ou encore la gestion des déchetteries. Le rapport annuel sur la gestion des déchets ménagers pour l'année 2022 met en évidence notre volonté de maîtriser nos coûts malgré le contexte tout en continuant d'innover pour apporter le meilleur service possible aux habitants du territoire.

Afin de recycler plus de déchets et simplifier le geste de tri, l'extension des consignes de tri est en place depuis le 1er janvier 2022. Ce changement est l'aboutissement d'un travail conséquent réalisé par le SIDOMPE afin de moderniser son centre de tri. L'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines a accompagné ce changement en modifiant, à chaque fois que nécessaire, les volumes des bacs en place mais également en réalisant une mise à jour systématique des étiquettes des consignes de tri des conteneurs sur l'ensemble du territoire.

Ce fut aussi l'année du démarrage de l'application SQY TRI. Cet outil permet aux administrés de consulter de nombreuses informations (calendrier de collecte, horaires des déchetteries, etc.) mais également d'effectuer toutes les démarches concernant les déchets et de recevoir une notification en cas de retard de collecte.

Comme les années précédentes, l'accompagnement au compostage des déchets reste un élément clef de la politique menée par SQY avec l'organisation d'un temps fort : la 2e rencontre du réseau des référents de site de compostage partagé. Le travail réalisé par les agents du service a permis de dépasser le seuil des 3 000 foyers équipés de composteurs. 4 sites de compostage en pied d'immeuble et 2 sites de compostage de quartier ont également été installés durant l'année.

D'autres évolutions n'impactant pas directement les usagers ont été réalisées. Ainsi, SQY a fait de l'amélioration du taux de recyclage des encombrants l'une de ses priorités pour des raisons environnementales et financières. Pour cela, des caractérisations sont réalisées 2 fois par an et sont utilisées pour fixer des objectifs à l'entreprise en charge du traitement de ces déchets.

Nous comptons bien poursuivre nos efforts en réactivant le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés dès 2023 ou en poursuivant jusqu'en octobre 2025 l'étude débutée en octobre 2022 concernant le tri à la source des biodéchets. En effet, des caractérisations des ordures ménagères ont été réalisées pour renforcer la pertinence des différents scénarii qui seront élaborés pour proposer le niveau de service le plus adapté au territoire.

Vous souhaitant une bonne lecture

Jean-Michel Chevallier
Conseiller communautaire délégué
à la collecte et à la valorisation des déchets

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE 6

ORGANISATION 8

PRÉVENTION DES DÉCHETS 10

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD) 12

- LA PRÉCOLLECTE 12
- LA COLLECTE 14
- LES DÉCHETTERIES 16
- LE TRAITEMENT 20

PERFORMANCES DU SPGD DE SQY 24

AUTRES ASPECTS DU SPGD 26

- QUE CONTIENNENT LES ORDURES MÉNAGÈRES 26
- LA GESTION DES BIODÉCHETS : UNE ÉTUDE POUR ACCOMPAGNER SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES À CHOISIR UN MODE DE GESTION ADAPTÉ À SON TERRITOIRE 26
- SQY TRI : UNE APPLICATION CENTRALISANT L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS 27
- ZOOM SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX 27
- SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES TRIE SES DÉCHETS 27

COÛT DU SPGD 28

- LISTE DES PRINCIPAUX MARCHÉS DE PRESTATION 28
- LA MATRICE DES COÛTS ISSUE DE LA MÉTHODE COMPTACOUT® 29
- LES CHARGES, PRODUITS ET FINANCEMENT DU SPGD 29
- FOCUS SUR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES ET SUR LA REDEVANCE SÉCIALE POUR LES ENTREPRISES 30
- COMPARAISON AVEC LES RÉFÉRENCES RÉGIONALES ET NATIONALES 30
- BILAN SUR LES COÛTS DU SPGD 31

TEMPS FORTS 2022 32

PERSPECTIVES 2023 34

ANNEXES 36

- ANNEXE 1 : Lexique 36
- ANNEXE 2 : détail des filières de recyclage du centre de tri du sidompe 37
- ANNEXE 3 : Matrice des Coûts (€) 38

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Saint-Quentin-en-Yvelines est une communauté d'agglomération regroupant 12 communes des Yvelines pour une population de 228 139 habitants (INSEE 2019). Située à 20 km au sud-ouest de Paris, sa densité de population avoisine les 1 900 habitants au km² et son taux d'habitat collectif va de 33 à 82 % selon les communes, avec une moyenne d'environ 63 %. Une intense activité économique s'y déploie puisqu'on y dénombre plus de 17 000 établissements d'entreprises, d'administrations et d'associations.

SQY détient la compétence « Déchets » depuis le 1er janvier 2016. Elle l'exerce principalement via des contrats de fourniture et de prestation. Par son adhésion au SIDOMPE, elle délègue à ce syndicat de traitement le volet « Traitement » de sa compétence pour les flux Ordure ménagère Résiduelle (OMR), Emballages/Papiers et Verre tout en la conservant pour les autres flux (déchets de déchetterie, déchets végétaux, Encombrants, Déchets Dangereux, Déchets des Centres techniques municipaux - CTM).

	Population Insee 2019	Superficie en km²	Densité de population (hab/m²)	Ménages en appartement	Ménages en maison individuelle	Taux d'habitat collectif en %
LES CLAYES-SOUS-BOIS	17 487	6,11	2 862,03	4 276	3 351	55,9 %
COIGNIÈRES	4 355	8,27	526,60	936	868	51,7 %
ÉLANCOURT	25 624	8,51	3 011,05	7 321	4 049	63,5 %
GUYANCOURT	29 471	13,00	2 267,00	9 563	3 034	75,2 %
MAGNY-LES-HAMEAUX	9 418	16,64	565,99	1 262	2 513	38,1 %
MAUREPAS	17 683	8,31	2 127,92	4 795	3 699	55,8 %
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	32 282	11,65	2 770,99	10 579	4 383	75,8 %
PLAISIR	30 950	18,68	1 656,85	8 026	4 839	62,0 %
TRAPPES	32 645	13,47	2 423,53	10 289	2 126	81,7 %
LA VERRIÈRE	6 386	1,77	3 607,91	1 892	599	74,3 %
VILLEPREUX	11 003	10,40	1 057,98	1 451	2 921	33,0 %
VOISINS-LE-BRETONNEUX	10 835	2,38	4 552,52	1 770	2 934	36,9 %
TOTAL SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	**228 139**	**119,19**	**1 914,08**	**62 160**	**35 316**	**63,1 %**

Ces données, associées au taux d'artificialisation, font entrer le territoire de SQY dans la catégorie ADEME des collectivités de type « Urbain dense ».

ORGANISATION

L'ensemble des services et des missions nécessaires à l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés des Saint-quentinois représente le 1er budget de fonctionnement de la collectivité avec environ 22 M€ par an. Les décisions relatives à cette compétence sont prises au sein de différentes instances soit pour avis soit pour délibération.

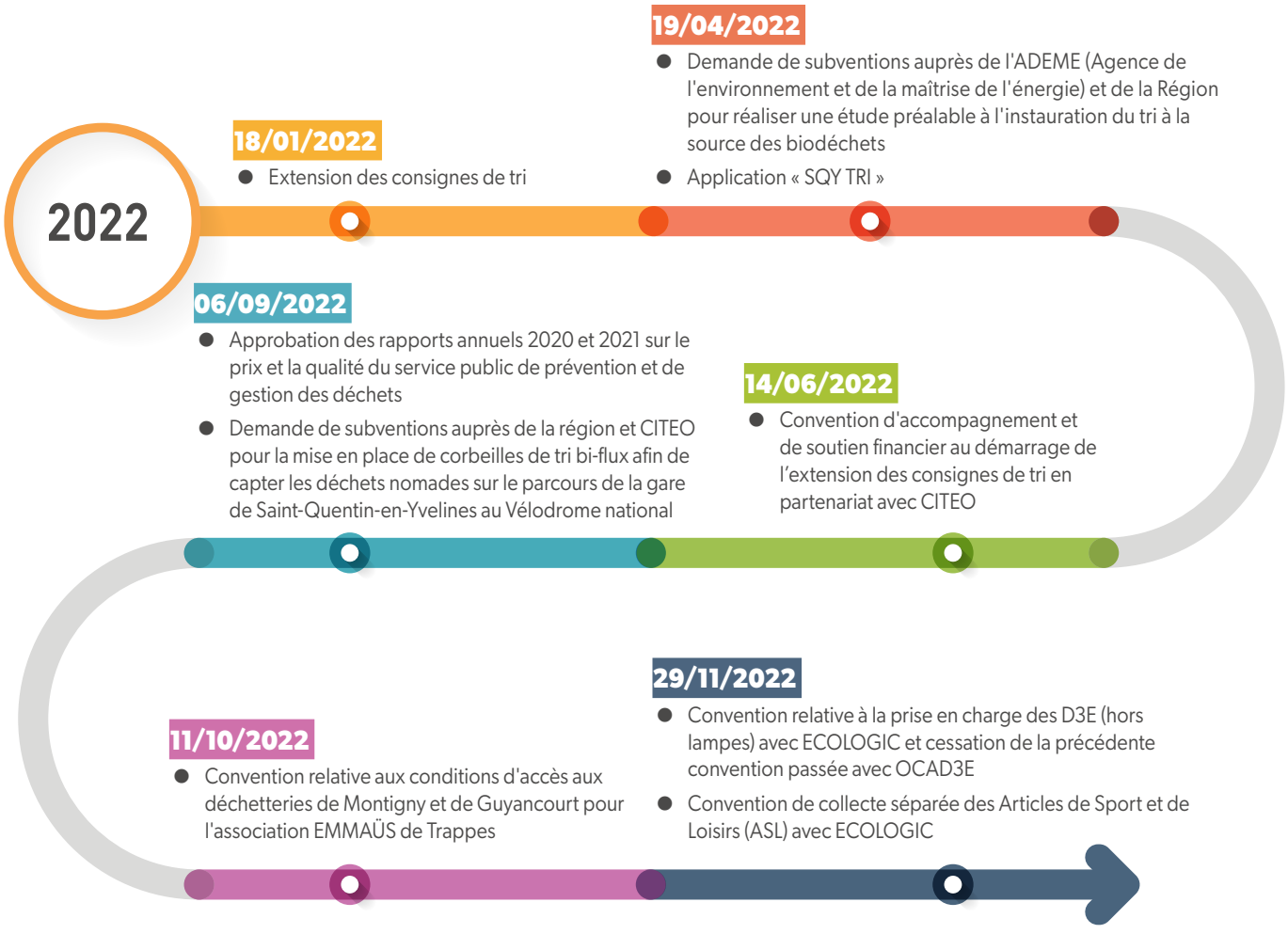

Les points listés au-dessus sont passés dans 5 séances du Bureau ou du Conseil Communautaire en 2022 : 12/05/2022, 21/06/2022, 15/09/2022, 20/10/2022, 08/12/2022.

Les décisions sont ensuite mises en oeuvre par le service déchets dont l'organisation début 2022 est présentée page suivante.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE
1 directeur

ASSISTANCE MÉTIER ET RELATION USAGERS
1 responsable

2 gestionnaires relations usagers
1 gestionnaire des cartes Déchets

Déchets

Déchets
1 responsable de service

1 responsable adjoint
études opérationnelles et pilotage

1 chargé d'étude redevance spéciale

PÔLE COLLECTE
1 responsable du pôle

4 responsables de secteur
4 contrôleurs

DÉCHETTERIE
1 responsable du pôle

2 contrôleurs

PRÉVENTION ET VALORISATION
1 responsable du pôle

1 chargé d'étude prévention
1 maître composteur
2 ambassadeurs tri

Réorganisation courant deuxième semestre 2022

LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE SE DÉVELOPPE

Le plan compostage réalisé par l'Agglomération est au cœur de son dispositif de prévention des déchets. L'importance de ces actions est accentuée par l'obligation de proposer aux habitants une solution de tri à la source des biodéchets à partir de 2024.

Ainsi, l'année 2022 est marquée par la poursuite des distributions des composteurs individuels et par la mise en place de nouveaux sites de compostage partagés. Des stands d'information dans les mairies et la relance des rencontres des référents de site de compostage ont permis de sensibiliser de nombreuses personnes sur ce sujet.

Enfin, le service déchet expérimente dans ses locaux le lombricompostage afin d'essayer de trouver une solution pour les immeubles n'ayant pas d'espace vert.

Le compostage individuel

SQY fournit le matériel avec une participation de l'habitant de 25 à 30 euros selon le volume du composteur (300 et 600 litres). La condition complémentaire pour la mise à disposition du matériel est une formation initiale (avec signature d'une charte d'engagement à l'issue de la séance). Ce dispositif prévoit également une assistance téléphonique pour les usagers.

Ainsi, 539 foyers ont été équipés en composteur individuel lors de 16 sessions de distribution. Depuis 2019, 3 382 foyers (9,5 % des habitants en habitat individuel) ont été équipés soit plus de 1 100 tonnes de biodéchets détournées (dont environ 445 tonnes en 2022).

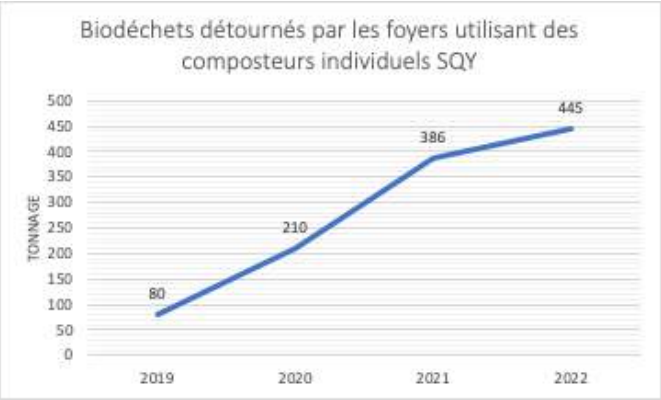

Le compostage résidentiel partagé et de quartier

Le matériel est pris en charge à 100 % par SQY. Concernant le compostage de quartier, les composteurs sont installés sur un espace public accompagnés de la signature d'une charte et d'une convention avec une association locale mais également la commune.

Dans tous les cas, au moins deux référents doivent être désignés. SQY met en place un accompagnement régulier du fonctionnement et peut fournir la matière sèche la première année pour faciliter le démarrage.

Durant l'année, 4 nouveaux sites résidentiels (16 au total) et 2 composteurs de quartier (4 au total) ont été installés. Ce travail a permis de détourner 45 tonnes de biodéchets en 2022 et 100 tonnes depuis 2019.

Des référents formés régulièrement pour gérer ces sites

Afin de mettre en place les sites de compostage collectifs, les référents doivent suivre une formation qualifiante d'une journée. Cette dernière est dispensée par un maître composteur. En 2022, 6 sessions ont été réalisées afin de former 49 référents.

Pour compléter ce dispositif, une rencontre du réseau des référents s'est déroulée le 2 décembre 2022. 37 personnes ont participé à cette demi-journée organisée en 2 temps :

- Bilan et perspectives du plan compostage ;
- Ateliers de réflexion sur « Comment améliorer le dispositif d'accompagnement au compostage de SQY et enrichir le réseau de référents de site ? ».

Suite à ces échanges, une quinzaine de propositions sont étudiées par SQY.

Le compostage dans les structures publiques

- **13 sites pédagogiques** dont 3 installés en 2022
- **3 sites** dans différentes structures complètent ce plan compostage.

LES AUTRES ACTIONS RÉALISÉES

Partenariat pour le réemploi des livres

Depuis 2021, un partenariat existe entre AMMAREAL et SQY afin de collecter les livres que ne souhaitent pas conserver les médiathèques. Ces derniers sont revendus à bas prix sur une plateforme en ligne et une partie des recettes est reversée à une association du territoire.

Ainsi, ce sont 2 373 livres en 2022 qui ont pu avoir une nouvelle vie soit environ 475 kg[1] de déchets évités.

L'autocollant « Stop Pub »

L'autocollant « Stop pub » permet de limiter la diffusion de prospectus publicitaires dans sa boîte aux lettres.

Toujours dans un objectif de réduction des déchets, SQY poursuit la distribution gratuite du « stop pub » avec la carte déchets. En 2022, 5 329 stop pub ont été distribués avec la carte déchets soit une réduction d'environ 30 kg/an et par foyer de déchets l'ayant utilisé *(source ADEME)*.

Sensibilisation des habitants

Une vingtaine d'ateliers (environ 450 personnes) ont eu lieu sur le territoire en 2022 afin de sensibiliser les habitants sur de nombreux sujets comme l'extension des consignes de tri, le compostage, le réemploi, etc.

2 classes sont également venues visiter la déchetterie de Maurepas.

En complément de ce dispositif, SQY réalise des campagnes de communication. Ainsi, des affiches mettant en avant les nouvelles consignes de tri ont été installées sur les flancs des véhicules de collecte des déchets.

SQY poursuit sa 5e année de partenariat avec Emmaüs

Par son activité de collecte, de réparation et de revente, la communauté Emmaüs Trappes contribue significativement à la réduction des déchets sur le territoire. Afin d'encourager cette démarche SQY permet à la communauté d'accéder gratuitement aux réseaux de ses déchetteries.

En 2022, ce sont 347 m^3 d'objets déposés en déchetterie.

1 - Un livre de poche pèse en moyenne 200 grammes

LA PRÉCOLLECTE

UNE ÉVOLUTION LIMITÉE DU PARC DE CONTENANTS

La campagne d'harmonisation de la couleur des bacs roulants pour la collecte des emballages/papiers (jaune) s'est terminée lors du premier trimestre 2022. Ce sont ainsi 1 527 anciens bacs qui ont été échangés sur la ville de Magny-les-Hameaux.

Concernant les ordures ménagères (gris), ce travail se poursuit au fil des réparations et des remplacements.

L'évolution du parc de bacs pour la collecte du verre s'explique, en partie, par l'actualisation des données sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement pour la commune de Montigny-le-Bretonneux.

RÉPARTITION BACS	Nombre de bacs 2022	Volume en litre	Évolution 2021/2022
VERRE	14925	1309950	-19,08 %
EMBALLAGES/ PAPIERS	48231	10905100	+1,24 %
OMR	56917	15757980	+2,77 %
TOTAL	120073	27973030	+0,90 %

Le nombre de bornes d'apport volontaire est de 330 bornes aériennes, semi-enterrées et enterrées, soit 33 dédiées aux emballages/papiers, 47 aux ordures ménagères résiduelles et 250 au verre.

UNE DOTATION DES SACS DE DÉCHETS VERTS POUR TOUS !!!

En 2022, l'ensemble des villes de SQY bénéficie de la collecte des déchets végétaux (DV) en porte à porte. Pour ce faire, SQY a mis en place une distribution de sacs DV pour les particuliers habitant en pavillon ou en rez-de jardin.

Les foyers concernés peuvent venir chercher 40 sacs DV par an dans les déchetteries, à l'aide de sa carte DECHETS. Seule la ville des Clayes-sous-Bois continue à assurer une distribution de ces sacs en porte à porte. SQY fournit l'intégralité des dotations de sacs DV à la ville pour cette distribution.

Le taux de distribution des sacs DV pour l'année 2022 est de 47 %[1] alors qu'il était de 60 % en 2021.

En mettant en place ce dispositif de dotation de sacs DV en déchetteries, SQY contrôle au mieux les besoins tout en optimisant les dépenses affectées à ce service car seuls les usagers désirant des sacs DV viennent les chercher. Ce dispositif permet aussi aux usagers de découvrir les autres services proposés dans les déchetteries : mise à disposition de compost et de broyat, par exemple. De plus, la sécheresse a limité le besoin en sac déchet vert.

[1] Le taux de distribution des sacs DV correspond au pourcentage des foyers habitant dans un logement individuel et ayant récupérés des sacs DV.

OPÉRATION DE STICKAGE DES BACS

La mise en place de l'extension des consignes de tri s'est accompagnée par le renouvellement de 42 406 étiquettes de consigne de tri sur les couvercles des bacs emballages/papiers. Cela correspond à un taux de remplacement de 88 %.

Campagne de stickage bacs

Coignières	1040	Maurepas	4410
Élancourt	4845	Montigny-le-Bretonneux	6421
Guyancourt	3871	Plaisir	6420
La Verrière	709	Trappes	3625
Les Clayes-sous-Bois	3983	Villepreux	3323
Magny-les-Hameaux*	479	Voisins-le-Bretonneux	3280

* en complément, 1 527 bacs ont été remplacés

	Emballage et papiers	OMR	Verre
Coignières			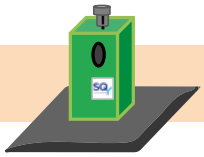
Élancourt	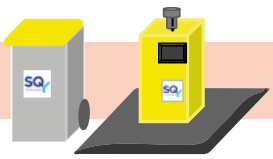	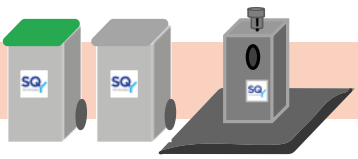	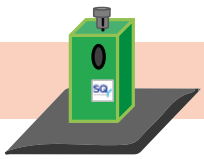
Guyancourt			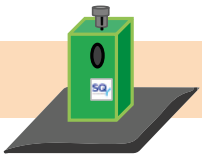
La Verrière			
Les-Clayes-sous-Bois			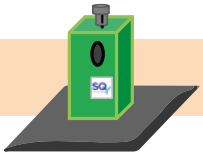
Magny-les-Hameaux Harmonisation des couleurs nationales des bacs roulants de tri finalisée.			
Maurepas	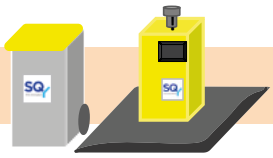	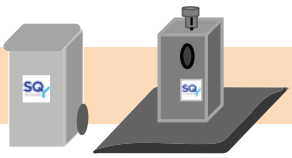	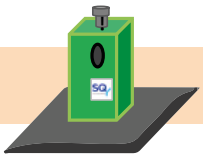
Montigny-le-Bretonneux			
Plaisir			
Trappes	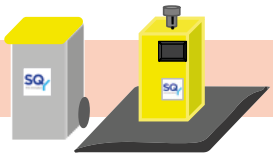	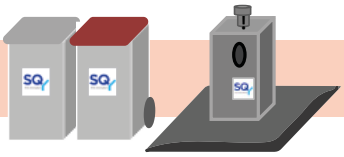	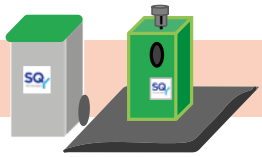
Villepreux	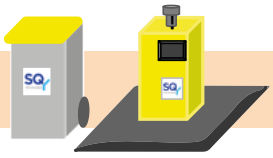	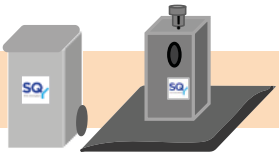	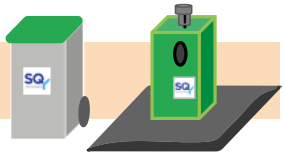
Voisins-le-Bretonneux			

LA COLLECTE

Un changement majeur pour les habitants : l'extension des consignes de tri

L'obligation réglementaire de mettre en place les extensions de consignes de tri a été anticipé d'un an et a été effective pour les habitants de SQY dès le 1er janvier 2022.

Ainsi, le geste de tri a fortement été simplifié, tous les emballages et les papiers sont à déposer en vrac dans les bacs et bornes de tri jaune. De plus et afin de limiter les erreurs de tri, les consignes sont uniformisées sur l'ensemble du territoire français.

	Usagers en pavillon	Usagers en habitat collectif	Usagers en grands collectifs	Administration	Professionnels
Verre	**MAINTIEN DE L'APPORT VOLONTAIRE** pour Coignières, Élancourt, Guyancourt, Les-Clayes-sous-Bois, Maurepas, Plaisir, Trappes et Villepreux partiellement **1X PAR MOIS EN PORTE À PORTE** pour La-Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Villepreux partiellement et Voisins-le-Bretonneux				
Emballages / papiers	**1X PAR SEMAINE**				
Ordures ménagères	**1X PAR SEMAINE**	**2X PAR SEMAINE**	**3X PAR SEMAINE**	**2X PAR SEMAINE**	**SELON SECTEUR**
Encombrants	**SUR RENDEZ-VOUS**	**1X PAR MOIS**			
Végétaux	**1X TOUS LES 15 JOURS**	Rez-de-jardin privatifs uniquement **1X TOUS LES 15 JOURS**			
	De fin mars à début décembre				

Les collectes sont effectuées tous les jours même les jours fériés sans exception.

Une collecte en point d'apport volontaire facilitée par la présence de sondes

Avant la mise en place de sondes, la collecte des bornes d'apport volontaire était réalisée en fonction d'un planning se basant sur le taux de remplissage moyen lors des vidages.

Afin d'éviter les débordements et d'optimiser le service, des sondes ont été installées dans le but de déclencher les vidages en fonction du taux de remplissage.

Pour les collectifs : une collecte selon le calendrier ou conventionnée

SQY collecte une fois par mois les encombrants des collectifs. Ce dispositif n'est pas toujours adapté aux besoins. Partant de ce constat, SQY a imaginé un dispositif optimisant le service et assouplissant les contraintes d'organisation du gestionnaire : la collecte conventionnée des objets encombrants qui concerne **16 sites de collecte en 2022 soit 2 sites en plus qu'en 2021.**

Suite à la signature d'une convention entre le gestionnaire et SQY, un véhicule et un chauffeur sont mis à disposition. Quant au bailleur, il sort les encombrants du local et les dépose directement dans le camion au lieu du trottoir. En cas de non-conformité du déchet, ce dernier est rentré immédiatement dans l'immeuble. Ainsi, l'encombrant n'est jamais déposé sur l'espace public.

Pour les pavillons : une collecte sur rendez vous

Pour l'habitat pavillonnaire, la collecte des encombrants se fait sur rendez-vous. Ces modalités répondent au plus près aux besoins des habitants avec une date choisie et un délai maximum de 15 jours.

La prise de rendez-vous se fait via un formulaire en ligne sur le site internet de SQY (sqy.fr/encombrants) ou pour les personnes n'ayant pas internet, via le N° vert 0 800 078 780.

En 2022, 6 931 rendez-vous ont été honorés soit une baisse d'environ 5 % par rapport à l'année précédente.

LES DÉCHETTERIES

Une fréquentation qui reste élevée

En 2022, les Saint-Quentinois ont fréquenté le réseau des déchetteries avec un pic au mois de mai. Sur l'année, 241 585 passages ont été enregistrés soit une baisse de plus de 7 % par rapport à 2021 mais cette fréquentation reste supérieure à 2020 (154 544 passages) et 2019 (210 340 passages).

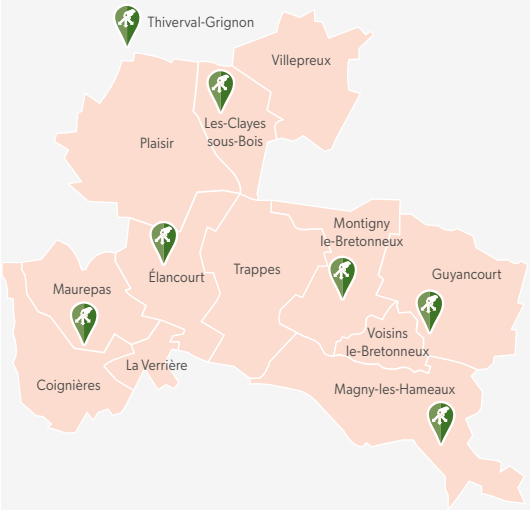

ÉLANCOURT
Rue Jean-Monnet

GUYANCOURT
14, rue Jacqueline-Auriol

LES CLAYES-SOUS-BOIS
Rue Jacques-Duclos

MAGNY-LES-HAMEAUX
Rue de la Planète Bleue

MAUREPAS
4, rue Alfred-Kastler

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
5, avenue du Parc

THIVERVAL-GRIGNON
ZA du Pont Cailloux
Route des Nourrices

Fermeture jours fériés : le 1er janvier, le 1er mai, le 14 juillet, le 15 août, le 25 décembre

PÉRIODE ÉTÉ (15 mars au 15 octobre)

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
ÉLANCOURT	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h30 - 13h	14h - 18h
MAUREPAS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 18h	
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 18h	
GUYANCOURT	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 18h	
MAGNY-LES-HAMEAUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 13h	14h - 18h
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 13h	14h - 18h
PLAISIR	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 13h	14h - 18h

PÉRIODE D'HIVER (16 octobre au 14 mars)

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
ÉLANCOURT	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h
MAUREPAS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 17h	
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 17h	
GUYANCOURT	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 17h	
MAGNY-LES-HAMEAUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h
PLAISIR	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h

Des tonnages toujours supérieurs à l'avant COVID

Entre 2021 et 2022, une baisse d'environ 8,3 % des tonnages collectés en déchetterie est observée. En revanche, les quantités captées restent supérieures à l'avant COVID (2019).

Le réseau des déchetteries permet aux usagers de venir déposer leurs déchets en garantissant à ces derniers une valorisation matière (les déchets végétaux qui deviennent du compost, par exemple) ou une valorisation énergétique (incinération de certains tout-venants).

D'ailleurs, la mise en place du flux DEA (déchets d'éléments et d'ameublement) sur l'ensemble du réseau des déchetteries a permis d'améliorer cette valorisation.

	FLUX (Tonnage)							
	Déchets Verts	Tout Venant	Gravats	Ferraille	Cartons	Bois	DEA	TOTAL
2016	4341	8009	4124	658	372	1906	198	**19610**
2017	4105	6733	3557	640	358	1817	648	**17858**
2018	3942	6558	3449	436	363	1625	954	**17327**
2019	4062	6304	3780	523	373	1574	1180	**17796**
2020	2599	5162	3690	578	284	1375	1005	**14693**
2021	4766	7400	5073	912	451	1998	1644	**22244**
2022	3979	6614	4595	824	449	1817	2108	**20386**

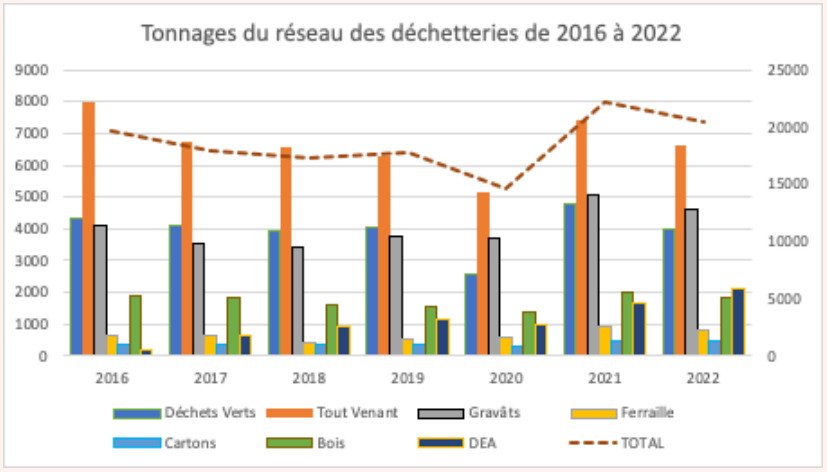

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Poursuite de la mise en place D'ECO-DDS :

SQY a complété son dispositif ECO-DDS en intégrant 2 déchetteries supplémentaires (Guyancourt en mars et Montigny-le-Bretonneux en mai).

Les tonnages de Déchets dangereux des ménages détournés vers la filière ECO-DDS ont doublé (24,13 tonnes) en un an. Ces déchets représentent un peu moins de 22 % du total des DMS sur les 3 déchetteries où la filière est présente. SQY a pour objectif d'étendre cette filière aux autres sites en fonction de l'espace disponible.

Déchetterie	Déchets dangereux 2022	Dont Eco-DDS	% Eco-DDS
Clayes-sous-Bois	43.57	-	-
Élancourt	35.66	8,23	18,75%
Guyancourt	26.65	7,81	22,66%
Magny-les-Hameaux	37.24	-	-
Maurepas	45.06	-	-
Montigny-le-Bretonneux	25.02	8,09	24,43%
Plaisir	24.02	-	-
TOTAL	**237.22**	**24,13**	**-**

Les professionnels en déchetterie

Les professionnels sont admis dans les déchetteries situées sur les communes d'Élancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Maurepas et Montigny-le-Bretonneux. Une facturation spécifique, dont les tarifs ont été maintenus, est appliquée pour ces apports. Les entreprises sont venus en déchetterie 2 794 fois en 2022 ce qui représente une recette d'environ 124 000 €. Les professionnels sont venus un peu plus souvent qu'en 2021 (2 553 visites pour 91 647,60 € de recettes).

TARIFS PROFESSIONNELS
Déchetteries acceptant les professionnels :
Élancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux

Flux	€ HT/m³
Gravats	50,00 €
Tout venant	50,00 €
Végétaux	11,00 €
Cartons	11,00 €
Bois	25,00 €
Ferraille	6,00 €
DMS	1,90 €/Kg
Ampoules / néons / D3E / DEA	Apports gratuits

Création de Cartes DECHETS :

La mise en place de la distribution des sacs pour la collecte des déchets végétaux en 2021 avait entraîné une forte création de cartes DECHETS. Il est donc logique d'observer une diminution en 2022 (5 323 contre 8 197 en 2021). 834 cartes ont également été désactivées car perdues.

37 924 cartes ont été utilisées au moins une fois en 2022 sur 60 130 cartes actives.

Travaux permettant d'améliorer les conditions de travail des gardiens

Suite à la mise en conformité ICPE réalisée les années précédentes, SQY a poursuivi sa politique de modernisation des déchetteries :

- Des travaux de rafraichissement du chalet de gardien ont été réalisés dans la déchetterie d'Élancourt ;
- Des travaux de réfection de bas de quai et la pose d'une nouvelle guérite d'accueil ont été réalisés à la déchetterie de Maurepas.

TOUT-VENANT

LE TRAITEMENT

Remise en service du centre de tri permettant d'adopter les nouvelles consignes de tri

L'essentiel des tonnages (OMR, emballages/papiers et verre) est confié au SIDOMPE, syndicat de traitement localisé à Thiverval-Grignon et regroupant 118 communes soit 602 700 habitants (INSEE 2022).

Afin de réaliser les travaux concernant la mise en place de l'extension des consignes de tri, le centre de tri est resté fermé du 31 octobre 2021 au 27 juillet 2022. Cela n'a engendré aucune modification du service à l'habitant. Le collecteur a continué à déposer les déchets au centre de tri, transformé temporairement en centre de transfert. Le SIDOMPE s'est ensuite chargé d'acheminer les Emballages/Papiers au centre de tri de SUEZ situé à Limeil-Brévannes (94). Le détail des filières de recyclage du centre de tri du SIDOMPE est présenté en annexe 2 du document.

Les nouveaux types de déchets triés grâce à l'extension des consignes de tri sont recyclés ou intégrés dans le flux développement.

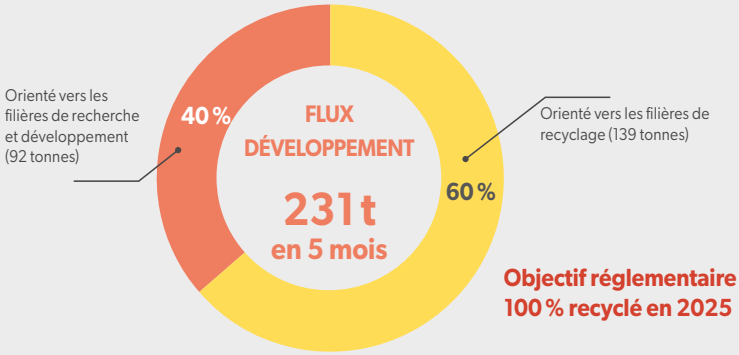

Le tableaux ci-dessous liste les modes et site de traitement pour chaque flux :

FLUX DE DÉCHETS	MODE DE TRAITEMENT	COLLECTIVITÉ OU ENTREPRISE	SITE
OMR	Valorisation énergétique	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78)
Emballages et papiers	Tri	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78)
Verre	Transfert	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78)
Déchets verts (porte à porte et déchetterie)	Compostage	SEPUR	Thiverval-Grignon (78)
Encombrants (porte à porte)	Tri	SEPUR	Thiverval-Grignon (78)
Textiles	Tri	Le Relais Ecotextile Croix-Rouge Française	Chanteloup-les-Vignes (78) Appilly (60) Divers
Gravats (déchetterie)	Stockage	SEPUR	CNT (78)
Tout-venant (déchetterie)	Tri	SEPUR	Thiverval-Grignon (78) / EMTA (78)
Ferraille (déchetterie)	Valorisation matière	SEPUR	COMET (94)
Cartons (déchetterie)	Valorisation matière	SEPUR	CDIF (93)
Bois (déchetterie)	Valorisation matière	SEPUR	BNE (08)
Déchets ménagers spéciaux (déchetterie)	Centre de traitement spécifique	SEPUR	D2A Recyval (91)
Autres flux à filières dédiées : pneus (Aliapur), **meubles** (Eco-Mobilier), **DEEE** (Ecologic), **lampes et ampoules** (Recylum), **piles** (Corepile), **huiles usagées alimentaires et de vidange** (Véolia et SEPUR)	Valorisation matière	Divers	Divers

~41 % des déchets recyclés ou compostés

	Porte-à-porte	Apport volontaire	Déchet-terie	Apports CTM + SQY	Total
OMR	49621t	823t			**50444t**
Emballages/ Papiers	9824t	100t			**9924t**
Encombrants	3548t				**3548t**
Tout-venant			6614t	1901t	**8515t**
Gravats			4596t	14t	**4610t**
Ferrailles			824t	2t	**826t**
Cartons			450 t	7t	**457t**
Bois			1817t		**1817t**
Verre	1509t	2703t			**4211t**
Déchets Végétaux	3666t		3979t	721t	**8366t**
Pneus			45t		**45t**
Textiles		646t			**646t**
Meubles			2108t		**2108t**
DEEE			698t		**698t**
Piles			12t		**12t**
DDS			24t		**24t**
DMS			237t		**235t**
Tonnage total	68168t	4271t	21404t	2646t	**96489t**
%	**71%**	**4%**	**22%**	**3%**	

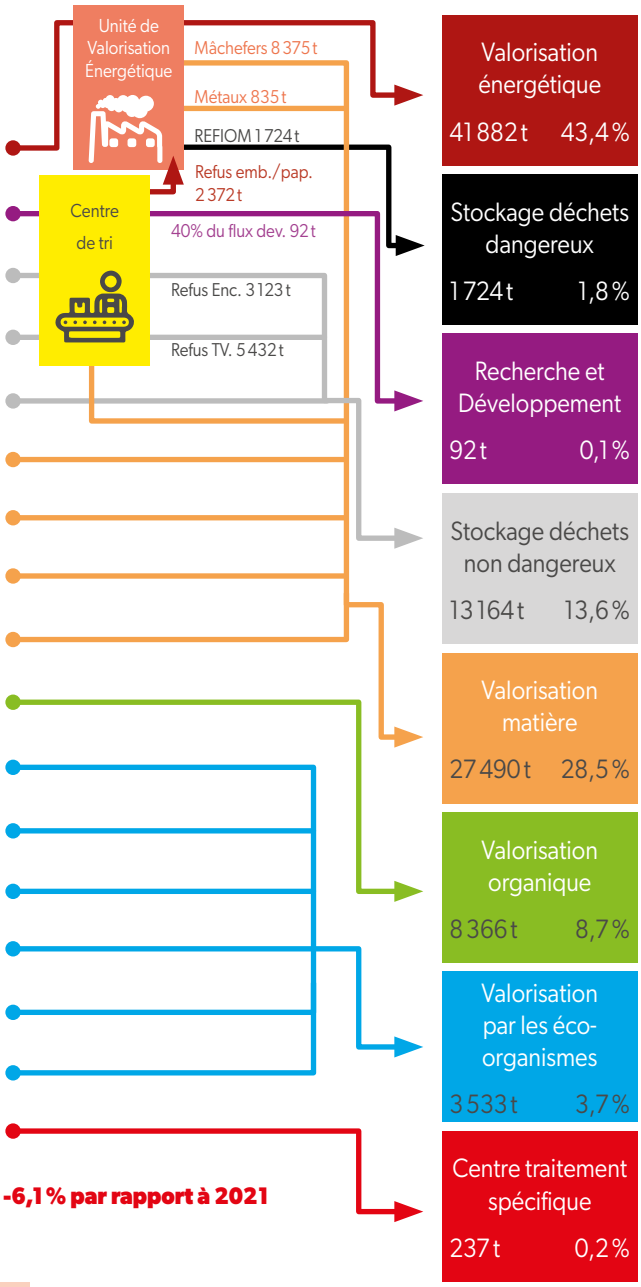

Une meilleure connaissance des encombrants pour une optimisation du recyclage

Dans le cadre de sa politique de valorisation des déchets, SQY a mené une réflexion lors du renouvellement du marché de traitement des encombrants afin de limiter l'enfouissement et l'incinération des 3 548 tonnes collectées en 2022.

Pour inciter le prestataire à favoriser le recyclage puis la valorisation énergétique lorsque le recyclage n'est pas possible (pour limiter le stockage), des caractérisations sont réalisées afin de fixer nos attentes. Si ces dernières ne sont pas atteintes, le prestataire assume le montant de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) supplémentaire.

Deux campagnes de caractérisations par an sont réalisées comprenant au minimum 5 échantillons de 3,5 tonnes provenant de collectes différentes.

85,5 % des encombrants collectés en porte à porte sont recyclables. Cet indicateur étant un axe de travail important pour les années à venir, l'évolution de ce dernier donnera lieu à un suivi régulier.

MODE DE TRAITEMENT	CAMPAGNE N°1 DE CARACTÉRISATIONS	CAMPAGNE N°2 DE CARACTÉRISATIONS	TAUX MOYEN DES 2 CAMPAGNES DE CARACTÉRISATION	TONNAGE THÉORIQUE PAR MODE DE TRAITEMENT
Recyclage	83 %	88 %	85.5 %	3 033,5
Incinération	0 %	5 %	2.5 %	88,7
Stockage	17 %	7 %	12 %	425,8
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**3 548**

PERFORMANCES DU SPGD DE SQY

Des tonnages en baisse en lien avec le contexte économique

La production de déchets ménagers et assimilés par habitant subit une baisse conséquente par rapport à la période d'avant COVID avec un passage de 420 kg/hab en 2019 à 408 kg/hab en 2022. Cette évolution s'explique en partie par la crise économique.

En revanche, l'évolution n'est pas identique pour l'ensemble des flux. Les quantités d'encombrants collectés en porte à porte ont diminué de 7 kg/habitant depuis 2019. De même, la production par habitant des Ordures Ménagères Résiduelles chute de 20,4 kg/habitant entre ces 2 années. En revanche, les quantités collectées dans les déchetteries étaient de 81 kg/habitant en 2019 contre 93,8 kg/habitant en 2022.

Et également impactés par la sécheresse

La sécheresse a influencé la production de déchets végétaux ce qui se traduit par une baisse de plus de 4kg/hab entre 2019 et 2022.

L'extension des consignes de tri : un moteur pour le recyclage des déchets

Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri, de plus en plus de déchets sont déposés dans les bacs ou les colonnes « jaunes ». Chaque habitant a trié en moyenne 7,1 kg de plus qu'en 2019.

Contrairement à de nombreuses collectivités en France, ce changement de service n'a pas entrainé une hausse significative du taux de refus des déchets de SQY (23,6 % en 2019, 24 % en 2021 et 23,9 % en 2022). Le constat est d'ailleurs similaire pour l'ensemble du territoire du SIDOMPE.

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

OMR 2022	OMR 2021	EVOL.	SIDOMPE 2022	IDF 2021
221,1 kg/an/habitant	236,6 kg/an/habitant	-6,5 %	213 kg/an/habitant	285 kg/an/habitant

Forte baisse des ordures ménagères résiduelles : cette évolution s'explique par la crise économique, l'extension des consignes de tri et une plus grande sensibilité à la préservation de l'environnement

Collecte des Emballages et Papiers

MULTIMAT. 2022	MULTIMAT. 2021	EVOL.	SIDOMPE 2022	IDF 2021
43,5 kg/an/habitant	42,1 kg/an/habitant	+3,3%	51 kg/an/habitant	41 kg/an/habitant

Hausse des tonnages s'expliquant principalement par la mise en place de l'extension des consignes de tri

Qualité des Emballages et des Papiers

% REFUS 2022	% REFUS 2021	EVOL.	SIDOMPE 2022	IDF 2021
23,9 % kg/an/habitant	24 %[1] kg/an/habitant	-0,4 %	23 % kg/an/habitant	26,8 % kg/an/habitant

le taux de refus reste stable malgré la hausse des tonnages collectés par habitant.

[1] *Le taux de refus 2021 a été recalculé avec la nouvelle méthodologie du SIDOMPE afin de pouvoir effectuer une comparaison entre les 2 années.*

Collecte du Verre

VERRE 2022	VERRE 2021	EVOL.	SIDOMPE 2022	IDF 2021
18,5 kg/an/habitant	18,9 kg/an/habitant	-2,3%	25 kg/an/habitant	21 kg/an/habitant

Légère baisse des tonnages s'expliquant par la crise économique

Collecte des Encombrants

ENCOMBRANTS 2022	ENCOMBRANTS 2021	EVOL.	IDF 2021	FRANCE 2021
15,6 kg/an/habitant	17,7 kg/an/habitant	-12,1%	24,2 kg/an/habitant	23 kg/an/habitant

La production d'encombrants subit, une année de plus, une forte baisse s'expliquant par le développement de la seconde main et la crise économique

Collecte des Déchets verts (hors déchetterie)

VÉGÉTAUX 2022	VÉGÉTAUX 2021	EVOL.	IDF 2021	FRANCE 2021
16,1 kg/an/habitant	19,7 kg/an/habitant	-18,4%	21,1 kg/an/habitant	16,8 kg/an/habitant

Les tonnages de déchets végétaux dépendent principalement du climat or l'année 2022 est marquée par une forte sécheresse

Apports en Déchetteries

APPORTS 2022	APPORTS 2021	EVOL.	IDF 2021	FRANCE 2021
93,8 kg/an/habitant	102,0 kg/an/habitant	-8,1%	82 kg/an/habitant	243 kg/an/habitant

Suite à une envolée vertigineuse des apports en 2021, les tonnages sont revenus au niveau d'avant la crise sanitaire

** Données ORDIF - juin 2022*

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR HABITANT DE SQY

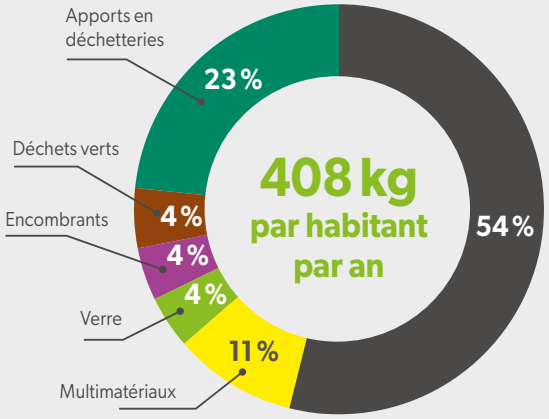

-6,5 %
par rapport à 2021
(437 Kg/an/hab)

Que contiennent les ordures ménagères ?

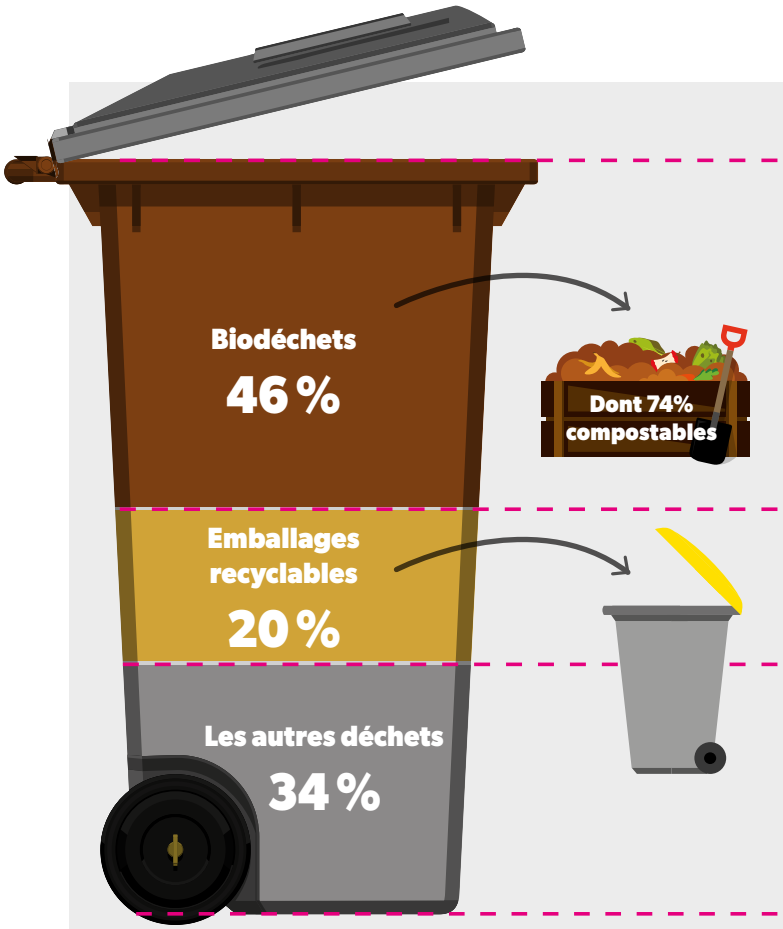

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a réalisé des caractérisations des ordures ménagères afin de l'aider à définir sa politique publique.

Les résultats obtenus permettent de constater l'absence de saisonnalité de la production de déchets. En revanche, la typologie de l'habitat a un fort impact sur le contenu de la poubelle.

Par exemple, les biodéchets contenus dans les ordures ménagères représentent environ 77 kg/hab./an en habitat collectif et 93,8 kg/hab./an en habitat individuel.

Enfin, une caractérisation ciblant spécifiquement les habitations pratiquant le compostage démontre que cette pratique réduit fortement la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères (environ 50 kg/hab./an).

Gaspillage alimentaire

30 kg/hab./an

37 kg/hab./an

La gestion des biodéchets : une étude pour accompagner Saint-Quentin-en-Yvelines à choisir un mode de gestion adapté à son territoire

La loi relative à La Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020 ont imposé la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets d'ici 2024. C'est-à-dire que Saint-Quentin-en-Yvelines doit proposer à chaque citoyen une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les OMR, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés.

SQY répond déjà à cette règlementation grâce à son plan compostage mais souhaite étudier toutes les solutions techniques de compostage de proximité et/ou d'une collecte séparée (en porte-à-porte ou en apport volontaire).

Afin de déterminer le mode de gestion le plus adapté à son territoire, Saint-Quentin-en-Yvelines a débuté une étude en novembre 2022 qui se poursuivra jusqu'en 2025.

SQY TRI : une application centralisant l'ensemble des informations

Avec l'application SQY TRI, Saint-Quentin-en-Yvelines va plus loin dans l'accompagnement de ses habitants pour faciliter leur quotidien. En effet, cet outil permet d'accéder aux jours de collecte, points d'apport volontaire et déchetteries, consignes de tri, etc. Il est également possible d'être informé des reports de collecte à l'aide de notifications, par exemple. Enfin, les formulaires pour demander un composteur, prendre un rendez-vous pour ses encombrants ou changer son bac sont également accessibles via l'application.

Depuis son lancement en février 2022 :

- Le nombre d'utilisateurs (visite sur le widget site internet et l'application mobile) est de 36 437 ;
- Le nombre de sessions (consultation, recherche d'information) est de 78 639 dont 66 % provenant du site internet et 44 % de l'application pour une durée moyenne de 1 min 31 s ;
- Le nombre de téléchargement de l'application mobile est de 4 519.

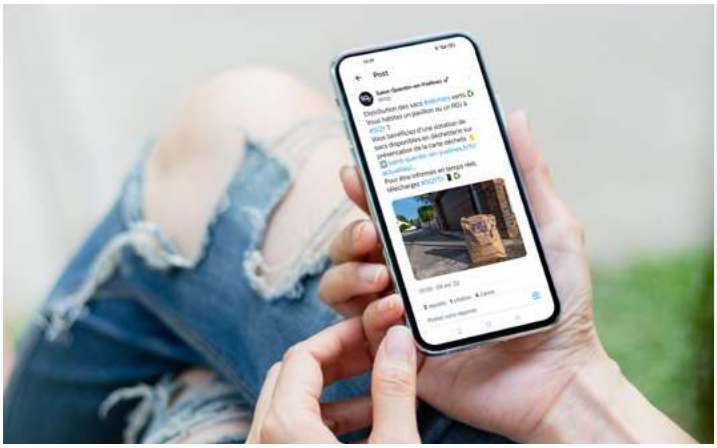

ZOOM sur les réseaux sociaux

La communication via les réseaux sociaux est un moyen rapide et efficace pour faire paraître des informations « express » et alimenter les usagers en astuces et réflexes à acquérir au quotidien :

@sqy78 @sqy

sqy.fr/dechets | dechets@sqy.fr
0 800 078 780 Service & appel gratuits

Saint-Quentin-en-Yvelines trie ses déchets

En collaboration avec le service déchet de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'équipe de la plateforme logistique a amélioré la gestion de ses déchets.

Deux bennes ont été mises en place en novembre pour trier puis recycler les objets en métal et les emballages/papiers.

Une étape préalable de désimbriquage (séparation des différentes matières comme les films plastiques, papiers et cartons) a été effectuée par les agents.

Ce changement de pratique a permis de recycler 5,3 tonnes d'emballages/papiers et 2,16 tonnes de ferraille.

LISTE DES PRINCIPAUX MARCHES DE PRESTATION

La gestion des déchets est réalisée soit via des marchés publics attribués à des sociétés prestataires de SQY, soit par le SIDOMPE, syndicat auquel SQY est adhérent. La liste, ci-après, détaille les principaux marchés publics sur lesquels s'est appuyé le SPGD en 2022.

INTITULÉ	PÉRIMÈTRE	TITULAIRE	DATE DE DÉMARRAGE	DATE DE FIN
Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de SQY Lot 1 : Coignières, Les Clayes-sous-Bois, Élancourt , Maurepas, La Verrière, Plaisir, Villepreux	COI, CSB, ELA, MAU, LAV, PLA, VIL	SEPUR	01/09/2020	31/12/2027
Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de SQY Lot 2 : Guyancourt, Magny, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins	GUY, MAG, MON, TRA, VOI	SEPUR	01/09/2020	31/12/2027
Exploitation de 6 déchetteries sur le territoire de SQY	SQY	SEPUR	01/04/2021	31/03/2026
Mise à disposition d'un terrain aux normes ICPE et exploitation, évacuation et traitement des déchets de la déchetterie de Plaisir	PLAISIR	SEPUR	01/05/2021	30/04/2025
Traitement des déchets verts collectés en porte à porte	SQY	SEPUR	01/01/2022	31/12/2026
Traitement des encombrants collectés en porte à porte	SQY	SEPUR	01/01/2022	31/12/2026
Mise à disposition de bennes, transport, évacuation et traitement des déchets des services techniques municipaux et de l'Île de loisirs sur le territoire de SQY	SQY	SEPUR	18/01/2021	31/03/2025
Fournitures, maintenance et lavage des bornes enterrées et semi-entérées	SQY	SULO	18/07/2022	17/07/2026
Fourniture et maintenance de bacs pour la collecte des déchets ménagers	SQY	SULO	01/01/2021	31/12/2022
Fourniture et livraison de sacs de déchets verts	SQY	TAPIERO	29/03/2021	31/12/2022
Fourniture d'armoires à déchets ménagers spéciaux et conteneurs maritimes	SQY	AGEC	26/02/2021	25/02/2025
Fourniture de bornes aériennes métalliques pour la collecte des déchets d'emballages ménagers en verre et carton	SQY	COMPOECO	26/07/2021	25/07/2025
Fourniture de composteurs individuels et résidentiels partagés	SQY	FABRIQUE DES GAVOTTES	06/02/2021	05/02/2025
Fourniture de stations de compostage de quartier	SQY	SULO	06/02/2021	05/02/2025
Collecte des destructions des archives	SQY	COLLECTUS	19/08/2019	18/08/2022
Prestations de Maîtres composteurs (prestations d'installation et de suivi des sites de compostages collectifs et suivi de l'utilisation des composteurs individuels)	SQY	ORGANEO	21/07/2021	20/07/2025

LA MATRICE DES COÛTS ISSUE DE LA MÉTHODE COMPTACOÛT

Pour la 5e année consécutive, SQY pilote le SPGD en utilisant la méthode Comptacout® de l'ADEME et en particulier la matrice des couts. Celle-ci se trouve en annexe n°3 avec des valeurs exprimées en € HT. Les chiffres clés sont détaillés ci-dessous.

Il est à noter que la Matrice est un outil d'analyse technico-financier propre au métier « déchets », et non pas un outil de comptabilité publique. Bien qu'utilisant les mêmes données de base que les comptes administratifs de la collectivité il les retranscrit de manière significativement différente.

La Matrice 2022 ne se substitue donc en rien aux comptes administratifs SQY 2022, disponibles par ailleurs.

De plus, la réévaluation du mode de prise en compte des couts de structure et de communication rend la comparaison avec 2021 complexe.

CHARGES, PRODUITS ET FINANCEMENT DU SPGD

L'ensemble des charges liées au SPGD en 2022 s'élèvent à 21 113 601 €HT (+4,5 % par rapport à 2021). La montant des charges évolue principalement à cause de :

- L'intégration de nouveaux coûts de structure. En effet, le pourcentage de ces dépenses dans les charges globales était de 7 % en 2021 alors qu'il est de 10,4 % en 2022. Il en est de même pour les dépenses de communication (0,4 % des charges en 2021 contre 2,3 % en 2022) ;
- L'augmentation significative des indices de révision des différents marchés qui a fortement impacté les tarifs unitaires.

Il est également important de souligner une baisse de 3,7 % des dépenses de traitement grâce à la diminution de la production de déchets.

L'ensemble des produits et aides résultant de la gestion des déchets s'élève à 3 283 097 €HT soit une hausse de 569 688 €HT (21 %) par rapport à 2021. Cette évolution déjà débutée l'année précédente s'explique principalement par la conjugaison de 2 phénomènes :

- La poursuite de l'envolée des cours des matériaux après une forte chute en 2020 ;
- Des soutiens plus élevés suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Pour rappel, le solde du coût du SPGD est financé principalement :

- par les habitants via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés (TEOMA), dont le produit a connu une progression en 2022 (+4 % soit 837 327 € par rapport à 2021) suite à l'augmentation des bases fiscales ;
- par les professionnels qui s'acquittent du prix de gestion des déchets qu'ils apportent en déchetterie. Pour la 5e année de facturation, cette source de revenu s'élève à 124 476 € soit une progression de 35,8 %.
- par les professionnels produisant beaucoup d'OMR qui s'acquittent, pour la première fois sur une année complète, de la redevance spéciale (529 648 €).

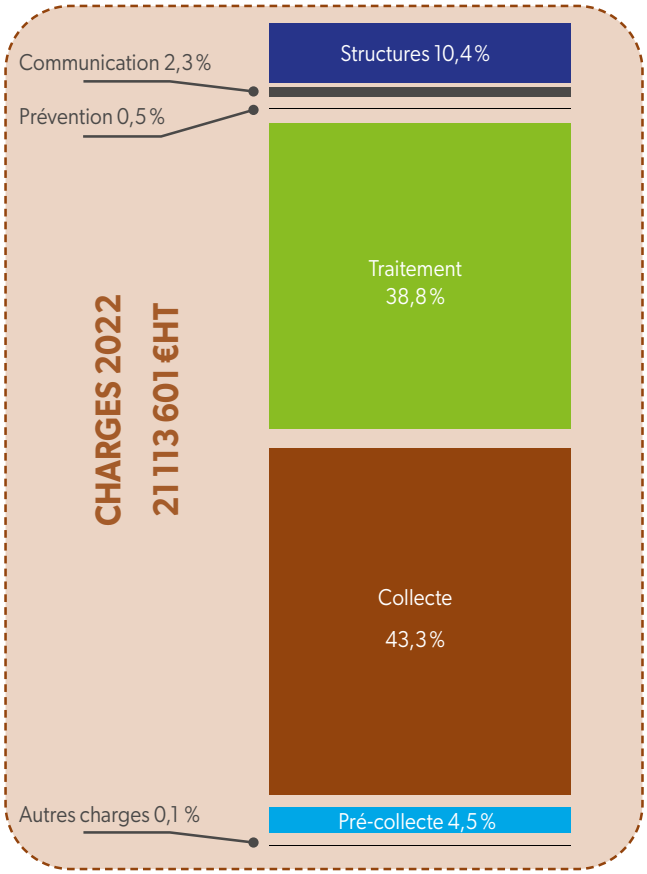

COÛT DU SPGD

FOCUS SUR LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET SUR LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES ENTREPRISES

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), est un impôt fixé par l'Agglomération afin de financer l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets. Elle concerne toutes les propriétés redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dès lors qu'elles sont situées dans une zone de collecte des déchets.

Elle est calculée par multiplication du taux de 5,59 % voté par SQY pour l'ensemble du territoire et de la base foncière de chaque local.

La contribution des entreprises obtenue via la TEOM n'est pas à la hauteur des dépenses engagées par la collectivité. Afin d'éviter qu'une partie de ces coûts soit supportée par les ménages, SQY a mis en place la redevance spéciale.

La facturation est déclenchée chaque semestre à partir d'un volume total hebdomadaire d'ordures ménagères supérieur à 660 litres (calculé à l'aide du volume des bacs en place et du nombre de collecte). Afin d'inciter les entreprises à trier les déchets, le tarif au litre des ordures ménagères résiduelles est de 0,039 €/litre alors qu'il est de 0,010 €/litre pour les emballages. La collecte du verre est quant à elle non payante.

Une convention signée avec les professionnels permet de formaliser le montant de cette redevance mais également les modalités de collecte.

COMPARAISON AVEC LES RÉFÉRENCES REGIONALES ET NATIONALES

Tous flux de déchets confondus, le coût aidé de la gestion des déchets à SQY s'établit à 78,16 €HT/habitant (+2,0 % par rapport à 2021). Ce coût est celui qui reste à la charge de la collectivité une fois déduits les recettes industrielles (vente d'énergie et de matières), les soutiens des éco-organismes et subventions. Ce coût est compétitif par rapport aux références régionales et nationales.

Note : les références IdF 2022 et France 2022 ont été calculées par l'ADEME à l'aide des matrices des coûts des collectivités.

78,16 €HT / habitant
Coût aidé SQY 2022 tous flux confondus

ÎLE-DE-FRANCE 2022	FRANCE 2022
103,90 €HT / hab.	102,30 €HT / hab.

Coût aidé moyen €HT par HABITANT	SQY 2022	SQY 2021	IDF 2022	France 2022
OMR	44,39 €/hab.	42,50 €/hab.	52 €/hab.	54,50 €/hab.
Multimatériaux	8,04 €/hab.	7,50 €/hab.	13,20 €/hab.	11,10 €/hab.
Verre	1,84 €/hab.	1,70 €/hab.	1,80 €/hab.	1,70 €/hab.
Déchets verts	3,51 €/hab.	4,00 €/hab.	N/D	N/D
Encombrants	4,28 €/hab.	4,50 €/hab.	N/D	N/D
Déchetterie	14,08 €/hab.	13,90 €/hab.	17 €/hab.	30,70 €/hab.
CTM	2,01 €/hab.	2,50 €/hab.	N/D	N/D
Total	**78,16 €/hab.**	**76,60 €/hab.**	**103,9 €/hab.**	**102,30 €/hab.**

213,06 €HT / tonne
Coût technique SQY 2022
tous flux confondus

Une autre manière de présenter les coûts consiste à les rapporter non pas à l'habitant mais à la tonne traitée. Cette lecture, plus technique, établit le coût technique moyen de SQY à 213,06 €HT/tonne (+11,7 % par rapport à 2021). Les résultats de ces 2 méthodes démontrent que la baisse des tonnages mais aussi la hausse des produits et aides ont permis de contenir en grande partie cette augmentation.

Coût technique médian €HT par tonne	SQY 2022	SQY 2021	IDF 2020	France 2020
OMR	204,45 €/t	182,60 €/t	206 €/t	240 €/t
Multimatériaux	306,77 €/t	279,10 €/t	300 €/t	292 €/t
Verre	112,47 €/t	100,70 €/t	96 €/t	67 €/t
Déchets verts	218,59 €/t	200,70 €/t	ND	ND
Encombrants	275,46 €/t	253,90 €/t	ND	ND
Déchetterie	220,93 €/t	185,10 €/t	194 €/t	155 €/t
CTM	173.81 €/t	136,79 €/t	ND	ND

Note : les coûts techniques France sont reconstitués en faisant la somme des coûts complets de collecte + pré-collecte et des coûts techniques de transfert + traitement

BILAN SUR LES COÛTS DU SPGD

Comme les années précédentes, le budget du SPGD a été impacté par de nombreuses évolutions techniques, financière et conjoncturelles. De manière plus exhaustive nous pouvons citer :

Principales évolutions impactant les couts du service :

- Augmentation significative des indices de révision des différents marchés ayant impacté les tarifs unitaires ;
- Réévaluation du mode de prise en compte des couts de structure et de communication ;

Principales évolutions contribuant à la maitrise des couts du service :

- Envolée des cours des matériaux après une forte chute en 2020 ;
- Augmentation des soutiens suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri.

La conjugaison de tous ces éléments permet une bonne maîtrise des coûts. Ainsi, la TEOM moyenne demandée aux habitants en 2022 est de 96 €/hab. alors qu'elle était de 134 €/hab. en Île-de-France et de 129 €/hab. En France (moyenne 2021). L'année 2023 devra garder ce cap, malgré la poursuite de l'inflation et tout en continuant d'améliorer le service proposé aux usagers.

TEMPS FORTS 2022

2022

JANVIER

- 1re caractérisation des encombrants
- Démarrage des nouvelles consignes de tri des emballages/papiers
- Poursuite de la campagne de stickage des bacs emballages/papiers
- Démarrage du nouveau marché de traitement des encombrants et des végétaux
- Début de la mise en conformité des couleurs des bacs emballages/papiers de Magny-les-Hameaux

FÉVRIER

- Lancement de l'application SQY tri

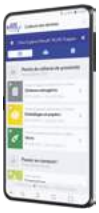

OCTOBRE

- Expérimentation du tri des déchets hors foyer lors du championnat du monde de cyclisme (Vélodrome National)
- Mise en place d'un site de compostage en établissement autonome à l'ESAT de Trappes
- Lancement de l'étude concernant les biodéchets
- 2e campagne de caractérisation des ordures ménagères
- Arrêt de l'expérimentation d'un électrocomposteur

AOÛT

- Campagne de lavage des bornes semi-enterrées et enterrées
- 3 000 foyers équipés de composteurs

NOVEMBRE

- Travaux de réfection de bas de quai à la déchetterie de Maurepas

DÉCEMBRE

- 2e rencontre du réseau des référents de site de compostage partagé
- Campagne de sensibilisation au compostage au sein des mairies de SQY

MARS

- Campagne de lavage des bornes aériennes
- Mise en place d'ECO-DDS à la déchetterie de Guyancourt ;
- Installation de 2 sites de compostage de quartier à Montigny le Bretonneux et Guyancourt
- Redémarrage de la mise à disposition de broyat et de compost en déchetterie

AVRIL

- Fin de la campagne de mise en conformité des couleurs des bacs emballages/papiers de Magny-les-Hameaux

MAI

- Mise en place d'ECO-DDS à la déchetterie de Montigny-le-Bretonneux ;
- 1re campagne de caractérisation des ordures ménagères

JUIN

- 2e caractérisation des encombrants
- Mise en place d'une benne ECOMOBILIER à la déchetterie de Plaisir ;

2023

PERSPECTIVES 2023

Prévention

- Poursuite de l'expérimentation du lombricompostage
- Relance du PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)
- Expérimentation d'un caisson réemploi dans la déchetterie de Montigny en partenariat avec Emmaüs, Ressources&vous, La Vie'Cyclette et la Croix Rouge
- Fourniture d'un mug aux agents de l'agglomération et suppression des gobelets dans le cadre de la politique d'éco-exemplarité
- Recherche foncière pour la construction du comptoir des ressources

Pré-collecte

- Changement du mode de collecte (porte à porte en apport volontaire) dans le cadre de la réhabilitation d'immeubles (squares Pergaud et Castiglionne del lago à Trappes)
- Retrait des sacs DV en déchetterie pour l'ensemble des usagers disposant d'un jardin
- Transfert des données bacs dans un outil métier afin de gagner en efficacité

Collecte

- Mieux exploiter les données obtenues grâce aux dispositifs de sondes se trouvant dans les bornes d'apport volontaire
- Rédaction d'un règlement de collecte
- Rédaction d'un guide de prescriptions et recommandations techniques pour la gestion des déchets pour les projets d'aménagement ou de réhabilitation

Déchetterie

- Développement de la filière REP ASL (Responsabilité Élargie du Producteur Articles de Sport et de Loisirs) dans 5 déchetteries
- Ajout de la filière pour la collecte et le traitement des pneumatiques dans la déchetterie de Plaisir
- Mise en place de la 2e plateforme de broyage (déchetterie de Montigny-le-Bretonneux)
- Ajout ECO DDS sur la déchetterie de Plaisir

Autres

- Mise en place d'applications et d'outils informatiques afin de faciliter l'échange d'informations entre les différents pôles du service déchet

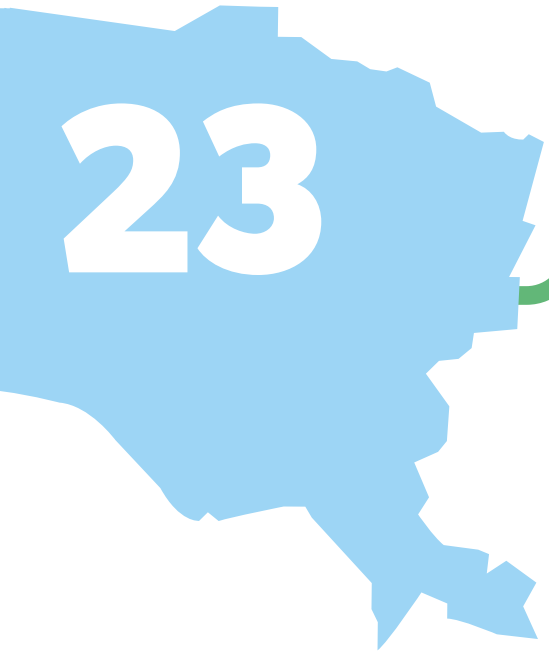

ANNEXES

ANNEXE 1 : LEXIQUE

Biodéchets : appelés également déchets putrescibles ou fermentescibles, ils sont composés de matières organiques issues de ressources naturelles végétales ou animales. Il s'agit principalement de déchets de cuisine (épluchures de légumes, et autres restes alimentaires) et des déchets végétaux de jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes…).

CET : Commission Environnement et Travaux

CTM : Centre Technique Municipal

Coûts complets : somme des charges incombant à la collectivité pour la gestion d'un flux de déchets.

Coûts techniques : coûts complets déduits des recettes industrielles (vente d'énergie et de matières).

Coûts partagés : coûts techniques déduits des soutiens financiers apportés par les éco-organismes ou sociétés agréés.

Coûts aidés : coûts partagés déduits des aides (subventions, etc.).

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DEP : Direction Environnement et Paysage

DGA PAT : Direction Générale Adjointe du Patrimoine

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés, produits par les ménages et par les activités économiques (le plus souvent commerçants, artisans, PMI/PME) qui ne nécessitent pas de moyens supplémentaires pour être collectés et traités en mélange avec les déchets des ménages.

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux, essentiellement des produits d'entretien et de bricolage comme les peintures, vernis, produits phytosanitaires, solvants, acides/ bases, etc.

DPU : Service Déchets et Propreté Urbaine

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

Flux développement : Emballages triés mais pas encore recyclés

GNV : Gaz Naturel pour Véhicules

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Médiane (valeur médiane des coûts) : valeur de coût telle que la moitié des collectivités ont un coût inférieur et l'autre moitié un coût supérieur.

Moyenne (valeur moyenne des coûts) : coût (complet, technique, partagé ou aidé) divisé par la population desservie ou bien le tonnage total.

Mâchefers : résidu solide résultant de la combustion des déchets (l'équivalent des « cendres » pour un feu de bois). Après traitement ces mâchefers peuvent être valorisés en sous-couche routière ou en remblais.

Multimatériaux : flux de déchets composé d'un mélange d'emballages légers (bouteilles et flacons, briques, cartons, acier, aluminium) et de papiers.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles, la poubelle « grise » qui recueille les déchets quotidiens ne faisant pas l'objet d'un tri.

PAV : Point d'Apport Volontaire. Emplacements où sont disposés une à plusieurs bornes d'apport volontaire. Ces bornes, de grande capacité (1 à 5m3) permettent à l'usager de venir déposer ses déchets. Elles peuvent être aériennes, semi-enterrées ou enterrées. Il en existe pour les Ordures Ménagères Résiduelles, les Emballages/Papiers et le Verre.

PLPDMA : Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à réduire la production de déchets des habitants et des professionnels d'un territoire.

QPV : Quartier prioritaire de la Politique de la Ville

REFIOM : Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères, issus du traitement des fumées de l'incinérateur du SIDOMPE.

Refus : ce sont les erreurs de tri contenues dans le bac de multimatériaux qui sont extraites des principaux flux dans le centre de tri. S'y ajoute une petite fraction d'erreur liée au processus industriel.

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

Taux d'habitat collectif : ratio entre le nombre d'appartements et la somme des appartements et des maisons individuelles (calcul simplifié qui ne tient notamment pas compte des logements « autres » comme les hôtels, campings, prisons, foyers, etc.).

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

— Chiffres 2022 —

CA SAINT QUENTIN EN YVELINES

228 139 habitants

L'Unité de Valorisation Energétique

50 440 TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES acheminées vers l'unité de valorisation énergétique de Thiverval-Grignon

30 841 Mwh d'**énergie thermique** produite

25 825 Mwh d'**énergie électrique** produite

Le Centre de Tri

DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS

4 211 TONNES DE VERRE

9 923 TONNES DE MULTI-MATÉRIAUX

MATÉRIAUX ENVOYÉS CHEZ LES DIFFÉRENTS REPRENEURS POUR ÊTRE RECYCLÉS EN NOUVEAUX PRODUITS

4 135	4 103	59	189	1 443	604	300	60	2 372
TONNES DE VERRE	TONNES DE CARTON ET DE GROS DE MAGASIN	TONNES D'ALUMINIUM	TONNES D'ACIER	TONNES DE PAPIER	TONNES DE PET*	TONNES DE PE/PP/PS*	TONNES D'ELA*	TONNES DE REFUS DE TRI (erreurs de tri)
								Sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique du SIDOMPE pour être incinérées et produire de l'énergie
Plus de 9 188 614 Nouvelles bouteilles 75 cl	**Plus de 15 397 471** Boîtes à chaussures	**Plus de 17 413** Vélos	**Plus de 265** Voitures	**Plus de 1 010** Tonnes de papiers journaux recyclés	**Plus de 314 184** Couettes *Polyéthylène Téréphtalate	**Plus de 2 097** Bancs publics *Polyéthylène Polypropylène Polystyrène	**Plus de 334 425** Rouleaux de papier cadeau *Emballages des liquides alimentaires	231 TONNES DE FLUX DÉVELOPPEMENT
VERALLIA	CDIF / DERICHEBOURG	CORNEC SA / SUEZ	SUEZ	NORSKE SKOG	PAPREC	PAPREC	REVIPAC	

MATRICE COMPTACOUT SQY 2022 - EUROS HT / Flux de déchets (PAP = Porte-à-Porte ; AV = Apport Volontaire ; MULTI = RSHV = Multimatériaux ; DV = Déchets Verts ; CTM = Déchets des communes)

	OMR en porte-à-porte	OMR Apport volontaire	Verre en porte-à-porte	Verre en PAV	Emballages/ Papiers en porte-à-porte	Emballages/ Papiers en PAV	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	TOTAL
Charges de structure	1 061 301 €	15 591 €	29 858 €	29 155 €	444 874 €	6 079 €	382 247 €	83 777 €	101 985 €	47 750 €	**2 202 617 €**
Communication	233 600 €	3 432 €	6 572 €	6 417 €	97 920 €	1 338 €	84 135 €	18 440 €	22 448 €	10 510 €	**484 812 €**
TOTAL Fonctionnelles	**1 294 901 €**	**19 023 €**	**36 429 €**	**35 572 €**	**542 795 €**	**7 417 €**	**466 383 €**	**102 217 €**	**124 433 €**	**58 260 €**	**2 687 430 €**
Prévention	70 733 €	1 174 €	484 €	868 €	3 154 €	32 €	19 916 €	12 625 €	1 139 €	845 €	**110 971 €**
Pré-collecte	384 425 €	8 657 €	32 038 €	43 653 €	266 710 €	6 078 €	0 €	211 921 €	0 €	0 €	**953 482 €**
Collecte	4 056 604 €	48 152 €	202 167 €	172 352 €	1 889 824 €	28 904 €	1 087 902 €	344 331 €	489 308 €	143 248 €	**8 462 792 €**
TOTAL Collecte et pré-collecte	**4 511 763 €**	**57 982 €**	**234 689 €**	**216 873 €**	**2 159 689 €**	**35 014 €**	**1 107 818 €**	**568 877 €**	**490 448 €**	**144 093 €**	**9 527 245 €**
Transfert/Transport	0 €	0 €	15 086 €	27 026 €	0 €	0 €	634 127 €	0 €	0 €	0 €	**676 240 €**
Traitement des déchets non dangereux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	813 649 €	0 €	362 718 €	221 208 €	**1 397 574 €**
Tri et conditionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	1 561 943 €	15 837 €	0 €	0 €	0 €	0 €	**1 577 781 €**
Compostage	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	158 430 €	131 965 €	0 €	27 356 €	**317 751 €**
Incinération	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	**0 €**
Autre valorisation matière ou énergie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	130 702 €	0 €	0 €	0 €	**130 702 €**
Stockage de déchets non dangereux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	**0 €**
Traitement des inertes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	120 258 €	0 €	0 €	356 €	**120 614 €**
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	207 588 €	0 €	0 €	4 021 €	**211 609 €**
REG incinération / énergie	4 366 637 €	72 448 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	**4 439 084 €**
Autres charges	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 150 €	0 €	0 €	2 421 €	**27 571 €**
TOTAL CHARGES	**10 173 300 €**	**149 453 €**	**286 205 €**	**279 471 €**	**4 264 427 €**	**58 268 €**	**3 664 104 €**	**803 059 €**	**977 599 €**	**457 715 €**	**21 113 601 €**
Vente matériaux	0 €	0 €	32 925 €	58 983 €	1 265 027 €	12 827 €	128 779 €	0 €	0 €	289 €	**1 498 829 €**
Prestation à des tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	160 960 €	0 €	0 €	0 €	**160 960 €**
Autres produits	9 173 €	146 €	62 €	52 €	575 €	9 €	3 800 €	1 763 €	149 €	0 €	**15 730 €**
Soutiens des éco-organismes	182 459 €	3 009 €	18 167 €	34 824 €	1 197 946 €	12 425 €	158 747 €	0 €	0 €	0 €	**1 607 578 €**
TOATL PRODUITS	**191 633 €**	**3 156 €**	**51 153 €**	**93 859 €**	**2 463 548 €**	**25 261 €**	**452 287 €**	**1 763 €**	**149 €**	**289 €**	**3 283 097 €**
TVA acquittée	**898 453 €**	**12 803 €**	**13 989 €**	**13 350 €**	**211 289 €**	**2 823 €**	**183 935 €**	**69 889 €**	**49 499 €**	**81 019 €**	**1 537 049 €**
TEOM	21 864 623 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	**21 864 623 €**
Redevance spéciale	529 648 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	**529 648 €**
Facturation à l'usager	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	124 476 €	0 €	0 €	0 €	**124 476 €**
TOTAL Contributions des usagers	**22 394 271 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**124 476 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**22 518 748 €**
Population	224 416	3 723	102 569	125 570	224 416	3 723	251 344	228 139	228 139	228 139	**228 139**
Tonnages	49 621	823	1 509	2 703	9 824	100	16 808	3 666	3 548	2 632	**91 233**

SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PATRIMOINE
DIRECTION ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE
Service Déchets Propreté Urbaine

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10 118
78192 Trappes Cedex

dechets@sqy.fr

sqy.fr/dechets

SQY Dir. de la communcation - mise en page - A. Saffre / Photothèque SQY © C. Lauté / photo Sidompe / Photo C. Baehr